

# Poste de Gérant – Gérante Gérant adjoint – Gérante adjointe

## DÉFINITION

**Les gérants(es) du commerce de détail planifient, organisent, dirigent, contrôlent et évaluent les activités des établissements qui vendent des produits ou des services au détail. Ils travaillent dans des commerces de détail ou ils peuvent être propriétaires de leur propre magasin.**

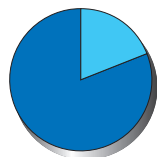
## DESCRIPTION DES TÂCHES

Les gérants(es) exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- Planifier, diriger et évaluer les activités d'un établissement de vente au détail ou d'un rayon d'un tel établissement
- Gérer le personnel et assigner les tâches
- Examiner les études de marché et les tendances de consommation pour déterminer la demande, le chiffre d'affaires possible et l'incidence de la concurrence sur les ventes
- Déterminer les produits et les services à vendre et établir les prix et les politiques de crédit
- Repérer, choisir et se procurer de la marchandise qui sera revendue
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de commercialisation
- Planifier les budgets et autoriser les dépenses
- Déterminer les besoins en personnel et embaucher ou voir à l'embauche du personnel

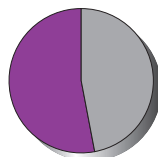
## NOMBRE / STATISTIQUE

(Diagnostic sectoriel 2004-2007 et Enquête de rémunération 2005)



19 % des employés sont des gérants(es), gérants(es) adjoints(es)

81 % : Autres\*



47 % sont des femmes  
53 % sont des hommes

100 % des emplois de gérants(es) sont à temps plein

99 % des emplois d'assistants(es)-gérants(es) sont à temps plein

\* Autre personnel dirigeant, personnel des ventes, gestion des marchandises, achats et bureau.

## MOYENS DE RECRUTEMENT

- Promotion interne
- Annonce dans les journaux locaux ou régionaux
- Centres locaux d'emploi (CLE)
- Affichage dans les vitrines des magasins
- Bouche à oreille
- Sites Internet d'emplois

## CONDITIONS DE TRAVAIL EN IMPORTANCE

- Possibilités d'augmentation de revenu
- Régime de retraite ou d'assurances

## RÉMUNÉRATION FIXE – TAUX HORAIRE

Minimum : 16,51 \$

Maximum : 25,56 \$

Moyenne : 23,10 \$

## PROFIL CANDIDATS

- Diplôme d'études secondaires est exigé
- Diplôme d'études collégiales ou universitaires en administration des affaires ou dans un domaine apparenté au produit ou au service vendu peut être exigé
- Plusieurs années d'expérience dans la vente au détail, à des niveaux croissants de responsabilité, sont exigées

## AUTRES APPELLATIONS D'EMPLOI

- Chef de rayon
- Directeur adjoint/directrice adjointe
- Directeur de magasin/directrice de magasin

## IMPORTANT – NE PAS CONFONDRE CETTE FONCTION AVEC :

- DIRECTEUR(TRICE) DE LA RESTAURATION ET DES SERVICES ALIMENTAIRES
- DIRECTEUR(TRICE) DES ASSURANCES, DE L'IMMOBILIER ET DU COURTAGE FINANCIER
- DIRECTEUR(TRICE) DES VENTES, DU MARKETING ET DE LA PUBLICITÉ
- SUPERVISEUR(E) DE MAGASINS

Sources : IMT en ligne, Enquête de rémunération 2005 dans le commerce de détail, Diagnostic sectoriel 2004-2007.

Produit par

